

Conseil municipal du 15 décembre 2017 à Lacropte

Présents :

C Faure , G Bashford, M.J Lance, F Ladeuil, R Lestang , J.L Baumann, JL Bernard, JM Chinouilh, D Privat, M Chevreux, I Faure, T Dufraix

Absents et excusés : V Célérier (procuration à MJ LANCE), M Kine (procuration à G Bashford), P Montauriol (procuration à C Faure)

Secrétaire de séance : Rémy LESTANG

Début de la séance à 19 h

Droit de Prémption Urbain

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la vente de la maison de Mme VEYSSIERE Delphine située près de l'école et dans une zone de droit de préemption urbain. Elle présente les photos et argumente que ce bien pourrait faire l'objet de location pour la collectivité.

Après 14 voix pour et 1 contre, le conseil municipal sollicite Mme le Maire de demander à M. le Président du Grand Périgueux la subdélégation du droit de préemption urbain à la commune de Lacropte.

Reconnaissance état catastrophe naturelle

Mme le Maire expose au conseil municipal que suite à la réception de l'arrêté du 27 septembre dernier portant sur le refus de reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour la commune de Lacropte, il serait préférable de porter un recours gracieux auprès de M. le Ministre de l'Etat et M. le Ministre de l'Intérieur afin de reconsidérer ce dossier.

Un courrier sera envoyé dans ce sens auprès des autorités ministérielles.

Séance levée à 20 H 30